

**8 Société et Culture**

**Enseignement supérieur/Grève à l'Ecole normale supérieure  
Des primes pour les enseignants**

**R.H.A**

Libreville/Gabon

**LE** collectif des enseignants de l'Ecole normale supérieure (ENS) a, depuis mardi après-midi, suspendu ses activités pédagogiques. "Pas de partielles 2 si les primes ne sont payées intégralement", ont-ils déclaré lors de notre passage hier matin. Ils réclament le paiement des vacances de l'année scolaire 2015-2016 et 2016-2017. Plus exactement, il s'agit pour l'année 2015-2016 des primes des partielles et synthèses, des rattrapages et de l'encadrement des stages, des leçons devant jury de licences, des heures supplémentaires et enfin de



Photo : Rudy Hombenef

**Des enseignants au piquet de grève.**

l'encadrement des mémoires et des jurys de mémoire. Pour l'année 2016-2017, il est question des partielles 1, des heures supplémentaires du premier semestre, de l'encadrement des stages et des leçons devant jury. "Il est hors de question que nous partions en vacances si l'école ne fait pas

un geste à notre endroit. Nous avons travaillé assidûment durant ces deux ans. Nous avons écarté toute idée de grève en nous disant que notre hiérarchie nous comprendrait. Ce qui n'a pas été fait. Nous nous sommes dit qu'il est temps de passer à l'action. Nous voulons le paiement intégral de nos primes", a in-



Photo : R.H.A

**Vue de la banderole qui était affichée au portail de l'ENS hier.**

diqué un membre du collectif, Hilaire Ndzang Nyangone, qui est lui-même enseignant-chercheur au département d'espagnol. Peu de temps après la fermeture du portail, le directeur général de l'ENS a été reçu par le ministre de l'Enseignement supérieur. Dans le compte-rendu des

échanges, il ressortait que cette grève aurait été qualifiée d'illégale. Raison évoquée : elle était portée par un collectif au lieu du Syndicat national des enseignants chercheurs (SNEC), seul véritable interlocuteur. "Madame la ministre, au lieu d'aborder le problème réel, s'est caché derrière cet argument.

Nous avons donc contacté le SNEC dès ce matin, lequel s'est approprié le mouvement. Il ne s'agit plus seulement du collectif des enseignants mais d'une double action. Le mouvement est désormais généralisé.

La grogne est d'autant plus forte que les enseignants d'autres établissements d'enseignement supérieur, à l'instar de l'Université Omar Bongo (UOB), sont en passe d'être payés. "Même l'Université des sciences de la santé (USS), qui a mené son mouvement, a obtenu gain de cause après la même procédure que nous sommes en train de mener. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures", a conclu Dr Nzang Nyangone.

**Atroupement devant l'ambassade du Cameroun au Gabon, hier**

**Une histoire de formulaires pour des cartes de séjour**

**JLB & F.B.E.M**

Libreville/Gabon

**LES** usagers qui empruntent le boulevard Léon-Mba, à Libreville, ont dû s'en apercevoir. Face au piquet de grève des agents du Centre national des œuvres universitaires (Cnou), un autre atroupement s'est progressivement formé devant l'ambassade du Cameroun au Gabon. Il s'agit de ressortissants de ce pays, désireux d'y remplir les formulaires pour l'établissement de leurs cartes



Photo : JLB

**Les Camerounais étaient nombreux, hier, devant leur ambassade à Libreville.**

de séjour. Le temps ne jouant pas en leur faveur (ils ont trois jours à compter d'au-

jourd'hui pour se faire établir ces cartes par la Direction générale de la documentation et de l'immigration), plusieurs d'entre eux faisaient des pieds et des mains, hier, pour obtenir la fameuse fiche. Certains, n'hésitant pas à grimper sur la barrière métallique de l'ambassade pour avoir plus

de chance d'être servis à temps. D'autres s'interrogeaient sur la capacité de l'Immigration gabonaise à les enregistrer tous, au cours des trois jours qui leur sont consacrés, évoquant leur nombre. Cette nouvelle disposition de la DGDI concerne également les ressortissants d'autres pays installés au

Gabon, et obéit à une chronologie spécifique par pays. Des indiscretions avancent qu'il s'agit pour la DGDI de faire en sorte que les demandeurs de cartes de séjour ne se fassent plus arnaquer par des "démarcheurs" qui pullulent aux abords de ses locaux à Oloumi.

**Société civile/Point-presse de la plate-forme nationale**

**Il faut libérer Marcel Libama et Jaldas Biviga**



Photo : Chris OYAME

**Les leaders de la société civile ayant animé le point-presse.**



Photo : Chris OYAME

**Vue des représentants des organes de presse conviés.**

**C.O.**

Libreville/Gabon

**LE** comité de libération de la plate-forme nationale de la société civile, composé essentiellement du Réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG), de la Dynamique unitaire (DU), Tournons-la page (TLP), Femme lève-toi (FLT) et le Réseau des défenseurs des droits de l'Homme au

Gabon (RDDHGA) a tenu un point-presse, le 11 juillet dernier, à Libreville, au siège du ROLBG, sis à Louis. But de cette rencontre : «Nous exigeons la libération, sans conditions, de Marcel Libama et de Jaldas Biviga», a martelé le représentant de DU, Jean-Rémy Yama qui a lu le propos liminaire. M. Yama a d'abord dénoncé le fait que les autorités gabonaises excellent dans le non-respect de l'article 7 de la Déclaration universelle

des droits de l'Homme et de la Constitution gabonaise, en son article premier, alinéa 2, qui stipule que, *La liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, de communication, la libre pratique de la religion sont garanties à tous, sous réserve du respect de l'ordre public*. «Nous condamnons cette dictature...et exigeons la libération sans conditions de Marcel Libama et Jaldas Biviga», a conclu le leader syndical.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX**

**Avis d'Appel d'Offres**

Visa de conformité juridique :

Date de lancement : 06 juillet 2017.  
Appel d'Offres : N°04/AFD/ANPN/PEG/FOU/2017.  
Nom du projet : Acquisition de véhicules tout-terrain.  
Source de financement : Accord de Conversion de Dettes - CONVENTION N° AFD CGA 1188.01.H

**1. OBJET**

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) lance un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules tout-terrain.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est constitué de deux (2) lot comme ci-après :

- Lot 1 : **Quatre (04)** Grandes Stations Wagons 4 portes;
- Lot 2 : **Deux (02)** Pick-up double Cabine.

Les marchés seront attribués lot par lot. Les entreprises peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où elles soumissionnent pour plusieurs lots, elles devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion de l'article 74 du décret n° 254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

**4. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse mentionnée ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA.

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),  
Secrétariat Exécutif, Direction des opérations, Service Passation des Marchés,  
BP : 20 379 Libreville, Résidence Royale, Bâtiment B, quartier Kalikak.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

**5. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 8 août 2017 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

**6. OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **8 août 2017 à 10 heures 30 mn.** dans la salle de réunion de l'ANPN, sise à **Résidence Royale, Bâtiment B, quartier Kalikak.**

Le Secrétaire Exécutif de l'ANPN  
  
P. Lee James Taylor WHITE

P. Le Directeur Général  
P.O. Le Directeur Adjoint,  
Chargé des Marchés Publics  
  
M. GILBERT NYANGONE